



Message pour le Conseil général no 19

Objet: Route de la Frasse – Remplacement de la conduite du réseau de distribution d'eau – Complément de crédit d'investissement

But de la dépense

Lors de la séance du jeudi 10 décembre 2015, le Conseil général acceptait à l'unanimité le crédit d'investissement du message n° 97 pour le remplacement d'une conduite de distribution d'eau dans le secteur de la Frasse.

Cette conduite a nécessité une réparation d'urgence à la suite d'une importante fuite (400 l/min) survenue en septembre 2015. Lors de la réparation, il a été constaté que l'état de la conduite dans ce secteur était très alarmant, avec un risque accru de fuites dans un avenir proche. L'assainissement comprend la pose de 70 m d'une nouvelle conduite PE DE 125 mm, d'une vanne de secteur, de 2 raccords de conduites privées et le remplacement de la borne d'hydrant n° 301.

Après la rentrée des soumissions de génie civil et d'appareillage, le montant estimé à CHF 51'000.- ne permet pas de réaliser le remplacement de cette conduite. En effet, les travaux d'assainissement de 70 m de conduite en fonte ductile DN 100 mm datant de 1981 ont été devisés à CHF 80'000.-

Cette différence provient essentiellement d'un choix de matériaux différent (fonte à la place du PE) et d'une sous-estimation des travaux de génie civil.

Plan de financement

Rubrique comptable dépense 70.501.42

Coût total estimé	CHF	80'000.00
Crédit voté le 10.12.15 (message no 97)	CHF	<u>- 51'000.00</u>

Solde à la charge de la Commune	CHF	<u>29'000.00</u>
Financé par un emprunt bancaire		

Il est à noter que depuis le 12.12.2013, l'ECAB ne subventionne plus le remplacement des conduites de distribution d'eau.

Frais financiers du crédit d'investissement dès 2018

Intérêts passifs	2.5 % sur CHF	29'000.00	CHF	725.00
Amortissement	4 % sur CHF	29'000.00	CHF	<u>1'160.00</u>
Total			CHF	<u>1'885.00</u>

Estimations des charges d'exploitation dès 2018

Les charges d'exploitation sont couvertes par les taxes annuelles.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce complément de crédit d'investissement de CHF 29'000.- pour le remplacement d'une conduite du réseau de distribution d'eau dans le secteur de la route de la Frasse.

Conformément à l'art. 52 de la Loi sur les communes, cette décision est sujette à référendum.

Châtel-St-Denis, janvier 2017

Le Conseil communal

Annexe: - plan de situation

Route de la Frasse - remplacement conduite eau - complément crédit

Plan annexe au message n°19 du Conseil général du 08.03.2017

02.02.2017

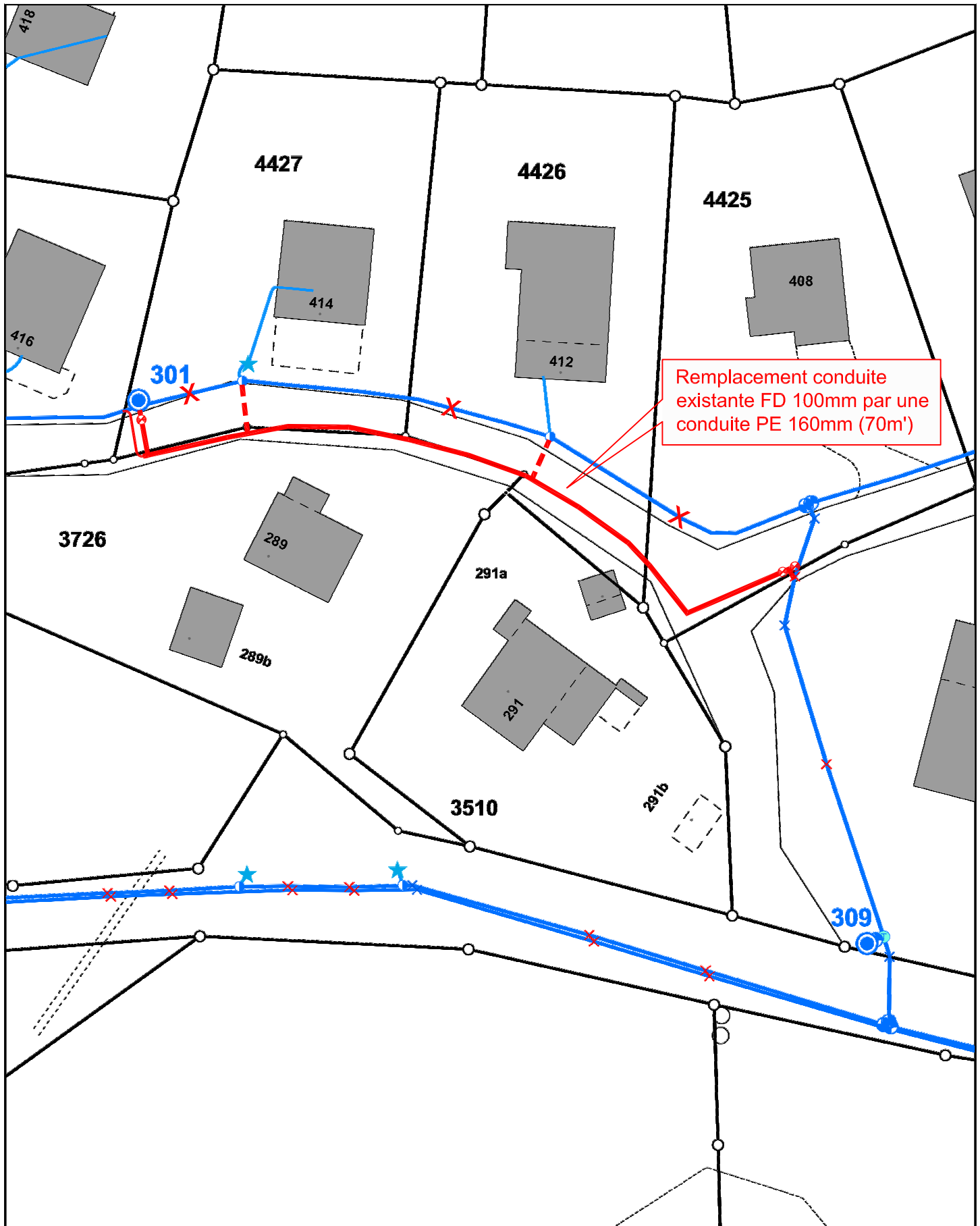


Commune de Châtel-St-Denis © 2017

1:500

coMMap 9

Plan non officiel, seuls les documents approuvés font foi



Coordonnées : 561'300 / 153'360